

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 239

Artikel: Petite chronique domestique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251738>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le frou-frou s'éloigna et j'entendis :

— Il dort comme un sonneur de cathédrale, nous pouvons causer à l'aise. Après tout, le connaissons-nous ?

Peut-être est-il d'Agde ?

— Ou de Bordeaux ?

— Ou de Lille ?

— Peu nous importe, revenons à ton monsieur...

— Eh bien, ma chère, *mon* monsieur n'est ni petit, ni grand, ni blond, ni brun, ni pâle, ni rouge.

— Mais alors, quoi ?

— Voilà, voilà ce que je demande. J'avais dit à maman qu'il ne me plairait pas, elle a voulu m'emmener quand même, disant qu'il fallait voir... qu'on ne savait pas... Eh bien, je suis allée, j'ai vu, je sais... non, on n'a pas idée de ça !...

Un nouvel éclat de rire se mêla au sifflot de la locomotive.

J'aurais eu grand envie de donner un coup d'œil à la mère blottie dans son coin, mais je résistais à la tentation. Après tout, que m'importe la mère ?

Une première entrevue est chose très enjouée, j'en conviens, continua la voix enjouée, mais on peut, il me semble, éviter d'être radical dans ses expressions. Tu sais que j'adore la musique ? eh bien, il nous a déclaré qu'il l'exécrerait... Vois-tu mon piano qu'on m'a fait travailler pendant quatorze ans, fermé à clef pour ne pas crisper les nerfs d'un mari à moi ?... Il n'aime rien, rien de ce que j'aime... Nous avons parlé de l'ascension du Puy-de-Dôme que je n'ai jamais faite, et ce galant homme a déclaré qu'une fois en sa vie, on l'avait forcé à monter au sommet du Puy, mais qu'il jurait qu'on ne l'y prendrait plus.

Vraiment ?

— Quand je dis qu'on ne peut pas avoir idée d'un futur pareil... Pourvu encore qu'on ne me parle plus de lui !...

Il faudrait qu'un autre se présentât, lança ingénieusement l'amie.

— Il faudrait surtout, qu'il n'ait pas des goûts opposés aux miens. Si je dis blanc et qu'il réponde noir, tu avoueras, ma chère, que je ne puis, non, je ne puis pas aimer un homme comme ça...

— Resteras-tu longtemps à Issoire ?

— Nous y sommes encore pour deux mois.

Il y eut un silence et l'une des deux amies annonça la petite ville.

Les ombrelles furent descendues du filet, de petits sacs s'enfilèrent aux poignets et j'entendis encore :

— Ce monsieur dort toujours... Si on lui poussait le pied sans en avoir l'air... Ce serait lui rendre service, peut-être descend-il lui aussi à Issoire !...

— Es-tu folle, Germaine, demanda une voix de basse qui n'eut pas de réponse ?

Certes, j'eus un grand mérite à ne pas chercher des yeux, les yeux que je voulais revoir... je jouais une mimique des mieux réussies. J'allongeai les jambes, m'étirai les bras, me frottai les yeux, j'eus l'air de tomber des nues, je regardais vaguement les trois voyageuses avec un arrêt imperceptible sur une petite prunelle noire brillante, et je descendis...

Mes compagnes de route traversèrent la voie, donnèrent leur billet. Germaine se retourna, nos yeux se rencontrèrent.

Elle dit à son amie :

Il s'est réveillé à temps : il est descendu comme nous !...

A dire vrai, Issoire n'était pas fixé comme arrêt dans mon itinéraire.

Je restai néanmoins dans la petite ville quelques jours, et, quand je la quittai, je savais que ma charmante voisine d'express avait vingt

ans, qu'elle était la fille de madame et de monsieur Suttau, que la situation de fortune... mais, je m'en moquais de la fortune !... J'avais vingt-sept ans, j'étais brun, grand de taille, j'adorais les excursions dans les montagnes : autant de points à mon acquit.

Je l'aperçus à l'église, je la rencontrais au Jardin-des-Plantes, et, ma foi, je devins amoureux.

Hélas !... je n'étais pas musicien, mais j'ai- mais la musique !

Je fis une demande en mariage, et, pendant l'inquiétante période des renseignements, je passais une heure par jour chez les éditeurs de musique de Clermont-Ferrand.

En moins d'une semaine, je connaissais les noms de tous les auteurs classiques, j'avais une appréciation sur les auteurs modernes ; j'étais, en un mot, à même de me faire prendre pour un musicien de province.

(A suivre).

LETRE PATOISE

Dá lai Côte de mai.

Tain an vit dain les bôs tot seul, retirie di monde comme i le seit, on vint in pô sâvaïdge, an on moins de toupet que les dgens des velles oubin des vlaïdes. Ça po colo que tain Sté que n'dape de fie m'é dinche raipay dechu, dain le Pays, i me seu retirie dain mai lode tot épaivairie comme enne iymaice tain an y frate tchu les écouenes. I revint tot de mainme adjedeu bin doucement essayé de faire ai compare é lecteurs di Pays di duemoëne qui seit ainco à monde. En los raicontant in peté fait que s'à péssay l'âtre djo en Alsace, in fait qui peut prouvy s'ai le fâ. I ne dis pe de mentes, poche que moi i n'aime paint les mentous. Voici :

Dous bons paysans d'in velaïdge, situay ay dozes houeres de Maindlouse, le mère de lai commune aipe son frère se décidainnent, lai voille de lai foire, d'allay en lai velle le lendemain po aitchetay enne vaitche. Comme le mère aivay enne voiture, main niampé de tchêvâ ai peu que son frère aivay en tchêvâ, main point de voiture ay s'airandgeaïennent po faire lai course comme des chires. Ça que feut dit feut fay. Voili mes dous hannes païchi. Tain ce feut po mairtchanday lai vaitche, ai l'an vlint savoi pu long l'un que l'âtre ai peu de flay en aidieuie ai l'an veniaïnnent é gros mots, quasi é cós de poings. Ah ! ça dinche, dié le mère en son frère, eh bin, te peu rallay ai lötâ avio ton tchêvâ, te n'airape mai voiture. D'aïcoue, répongé l'âtre : airandge aivo tai cariole, moi i m'en veut bin tirié. Tchu colo tuon paysain sâte tchu son tchêvâ ai peu se diridge contre lötâ. Le mère se boté comme en aine daim lai iymannure ai peu ayie aiprés. Devaint que d'airavay à velaïdge le frère di mère se pensé : Main tot païrie en rentrant dinche à lötâ, nos se velant faire ay péssay po des fôs ; ai fa paie l'aitandre. Tchu colo ay déchandé à cabaret ay dieche mainnutes de lötâ, bayé l'avoine en sai bête en aitendant le mère. A bout d'enne heure, stu ci airivé tot mò de tchâ. En route ay l'airavay fay les mainmès réflexions que l'âtre ; ay feut tot content de voi le tchêvâ devant le cabaret, ay peu entré aïcebin. En se revoyant les dous paysains se botainnent ai rire de iote folie d'in moment ; se bayiannent lai main en signe de réconciliation, boïainnent enne boënnne botelle de Tokai, rebotainnent le tchêvâ en lai voiture ay peu rentrainnent comme si de ran m'étais. Ay ne raïcontainnt paint c'taiffaire è végins, main le lendemain tot le monde lai saivay. Elle l'a mainme aiyu dain lai feuille de Mulhouse.

Ay l'aint djurie, ces dous fôs, qu'enne âtre fois ay ne vlin pu s'engrainhnie po ran, o bin à moins, se colo airavay qu'ay se velint dje reconciliay en lai velle ay peu qu'ay vlint raimannay enne belle vaitche dâ lai foire.

Stu que n'dape de bôs.

Petite chronique domestique

Sous ce titre, nous donnons aujourd'hui un petit défilé d'excellentes recettes et avis la plupart aussi utiles à ces Messieurs qu'à ces Dames Ils en jugeront :

Comment appliquer les rigollot ? — Il faut tremper la feuille de papier-sinapisme dans l'eau froide, l'y laisser quelques secondes et l'appliquer sur la peau en l'y maintenant au moyen d'une serviette. On doit la laisser jusqu'à ce que la partie sur laquelle on veut agir soit bien rouge, car le temps qu'elle met à produire son effet dépend de l'épiderme de la personne. Il vaut mieux n'ajouter à l'eau ni vinaigre, ni autre substance, qui n'auraient pour résultat que d'affaiblir l'effet du sinapisme.

* * *

Contre les coupures du rasoir. — Rien de plus désagréable que les petites hémorragies résultant de la coupure du rasoir. On en est aisément maître en mettant sur la coupure une petite pincée d'une poudre composée en parties égales d'alun, de gomme adragante et de tanin, finement pulvérisés et bien mélangés.

* * *

Nettoyage des gants de peau. — Faites dissoudre 100 grammes de carbonate de soude dans un demi-litre de lait, puis tendez vos gants sur une main de bois, ou sur vos propres mains, si vous ne possédez pas de moule, et, à l'aide d'un tampon de flanelle que vous imbibez dans le lait, frottez doucement la peau du gant partout et d'une manière uniforme ; recommencez plusieurs fois, si le gant est très salé ; enfin, essuyez avec une flanelle sèche ; retirez la main de bois et suspendez les gants à l'ombrière.

* * *

Les verrues. — On peut réussir à faire disparaître les verrues lorsqu'elles sont encore peu développées par le traitement suivant :

On étend du savon noir, en couche épaisse, sur des bandelettes de toile qu'on applique sur les verrues pendant la nuit. Le matin on lave ces parties à l'eau chaude puis on saupoudre avec une poudre composée de 2 grammes d'acide salicylique et 50 grammes d'amidon. On renouvelle les applications jusqu'à ramollissement complet des verrues.

* * *

Pour apaiser les démangeaisons. — Plusieurs maladies, entre autres l'urticaire et la jaunisse, s'accompagnent souvent de pénibles démangeaisons. On peut les combattre en pouvant la peau avec le mélange suivant : Menthol et oxyde de zinc, de chaque 5 grammes ; talc et amidon, de chaque 30 grammes. Bien mélanger le tout ensemble et appliquer largement cette poudre sur les parties qui sont le siège des démangeaisons.



Etat civil

BREULEUX.

Mois d'Avril Mai et Juin 1902.

Naissances.

Avril — Du 10. Paratte Paul Jean Eugène, fils de Louis et de Cécile née Willemain, aux Breuleux. — Du 27. Jeandupenx Marie Augusta Lucie, fille de Alfred et de Hermine née Boillat aux Breuleux. — Du 27. Jeandupenx Paul Alphonse, fils de Alfred, et de Hermine née Boillat, aux Breuleux. — Du 29. Gigon Marie Louise Emélie, fille de Albin et de Elia née Theurillat, aux Breuleux.

Mai. — Du 7. Joly Marie Louise Agathe Joséphine, fille de Luc et de Thérésine née Paratte aux Breuleux. — Du 15. Froidevaux Firmin Arthur fils de Paul et de Hermine née Froidevaux, aux Breuleux. — Du 16. Gigandet Norbert Aurèle, fils de Léonard et de Maria née Theurillat aux Breuleux. — Du 17. Aubry François Xavier, fils de Théodore et de Louise née Girardin à La Chaux. — Du 17. Aubry Denise Marie Adèle, fille de Théodore et de Louise née Girardin, à La Chaux, — Du 18. Froidevaux Robert, Numa, fils de Elie, et de Angèle née Donzé, aux Vacheries des Breuleux. — Du 21. Schmidt Marguerite Adeline Marie, fille de Louis et de Louisa née Patois, aux Breuleux. — Du 26. Paratte Jules Joseph, fils de Arnold et de Marie née Chalet, aux Breuleux.

Juin. — Du 3. Boillat Maurice Paul, fils de Aurèle et de Hermine née Joly à la Chaux. — Du 4. Donzé Robert Numa, fils de Aurèle et de Estelle née Paratte, aux Breuleux. — Du 8. Caldelari Michel, fils de Jean-Baptiste, et de Anna née Huguenin, aux Breuleux. — Du 13. Hamel Jean Emile, fils de Aurèle et de Marie née Boillat, aux Breuleux. — Du 20. Aubry Véronne Thérésine, fille de Jules et de Régina née Aubry, à la Chaux. — Du 23. Aubry Isabelle Lina Marie, fille de Céline et de Marie née Bouverat, aux Breuleux. — Du 26. Boillat Laurent Numa, fils de Paul et de Julia née Chapatte, à la Chaux.

Mariages.

Avril. — Du 18. Paratte Paul Joseph, fils Joseph, au Cerneauvis et Froidevaux Julia, fille Adolphe, au Cerneauvis. — Du 21. Boillat Léon Paul, fils Alcide, aux Breuleux, et Crétin Julie, fille de Xavier, à Soulece.

Mai. — Du 5. Boillat Victor Joseph de La Chaux, et Régina Willemain, fille François, aux Breuleux. — Du 6. Froidevaux François, fils de Jules, aux Breuleux, et Taillard Marie, fille de Emile, aux Emibois. — Du 27. Chapatte Alfred, fils Constant, à La Chaux, et Hamel Maria, fille de Arsène, au Roselet.

Juin. — Du 6. Baume Louis Alexandre, fils de Vénuste, aux Rayières, et Noirjean Cécile, aux Chaux des Breuleux. — Du 6. Boillat Paul, fils Arsène à Sur Angosse, et Paratte Angèle, fille de Eugène, aux Breuleux. — Du 20. Froidevaux Joseph, fils Joseph, Derrière Chalery, et Joly Stéphanie, fille de Eugène, à la Combate du Pas. — Du 28. Triponez Aurèle, fils de Joseph, aux Breuleux, et Rebetez Julia, fille de Edouard, aux Breuleux.

Décès.

Avril. — Du 1^{er}. Fréard Jean Emile, fils de Joseph, à la Chaux, né en 1892. — Du 14. Baume Jean Emile, époux de Euphrasie née Jobin, à La Chaux, né en 1849. — Du 29. Beurret Eusèbe François, époux de Marie née Boillat, aux Breuleux, né en 1847.

Mai. — Du 25. Boillat Jeanne Marie Alvina, fille de Jules, aux Breuleux, née en 1881. — Du 27. Paratte Jules Joseph, fils de Arnold, aux Breuleux, né en 1902. — Du 28. Baume née Bilat Zéline, veuve de Jean, aux Envers, née en 1818. — Du 29. Bilat Lucie Bernadette, fille de Adrien, aux Breuleux, née en 1898.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 237 du *Pays du Dimanche* :

904. ANAGRAMME.

Chien, Niche, Chine.

905. MOT CARRÉ SILLABYQUE.

FA ROU CHE
ROU TI NE
CHE NE VIS

906. USAGES ET COUTUMES

LE MARIAGE.

Sous Louis XII et Anne de Bretagne, les jeunes filles se mariaient en robe rouge, écarlate ou vermeille.

907. DOUBLE ACROSTICHE.

F O N
A M I
N O E
T O C
E T E

Ont envoyé des *solutions patielles* : MM. Le Pilié du Cercle Industriel à Neuveville ; Oscar de la Thio à Cornol ; Jenny, l'ouvrière à Cornol ; Noldi et Idseen, cultivateurs à Sarmendorf ; Le Tirtée féminin de Sarnen ; Un descendant des anciens héros de la *Maze* à Porrentruy.

912. CHARADE FANTAISISTE.

Un oiseau très friand du fruit de l'amandier, De celui qu'enveloppe une mince coquille S'entend : voilà mon *un*. — Animal carnassier Et féroce dont l'œil d'un sinistre feu brille, C'est ce qui paraît dans mon *second*. — Le *feu* [meur] Avec le bon tabac qu'on récolte à Manille, Ami, dans mon *entier* trouvera son bonheur.

913. VERSIFICATION FRANÇAISE.

Vers à reconstruire.

LA CARTE

Le politique visite le lieu des combats sur la carte ; d'un bon repas pour faire choix le gourmand la carte consulte ; le fou voit souvent tout son argent emporté sur une carte ; et, plus tard, je perds aussi la liberté si je perds la carte.

914. USAGES MONDAINS.

CORNER L'ASSIETTE, CORNER L'EAU.

Quelle est l'origine de cette formule : *Corner l'assiette, corner l'eau* ?

915. TRIANGLE SYLLABYQUE.

Tel est aujourd'hui mon *premier*,
— Qui déjà pense au *deuxième*,
— Astre. — Ville est mon *quatrième*,
Et cing a sa place au grenier.

1. XX XXX XX XX XXX
2. XXX XX XX XX
3. XX XX XX
4. XX XX
5. XXX

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 12 courant.

Publications officielles

Mise au concours

Ensuite de démission la place de chef de section militaire pour les communes de St-Ursanne, Montmelon, Montenol, Ocourt et Seleute. S'inscrire jusqu'au 15 août chez M. le major Béchir à Porrentruy, en envoyant le livret de service.

— La place de facteur messager à Vendlincourt, s'adresser jusqu'au 5 août à la Direction du IV^e arrondissement.

Convocations d'assemblées.

Boécourt-Bassecourt. — Assemblée paroissiale le 10 à 12 h. pour décider si l'on vendra l'ancienne cure de Bassecourt.

Courchaipoix. — Le 10 à 2 h. pour s'occuper de la démission du receveur de la Caisse d'hospice, statuer sur l'impôt communal et sur un procès.

Courfaivre. — Le 27 à 9 h. 1/2 pour décider des réparations à un chemin et passer la liste du bétail.

Hiécourt. — Le 10 août à 1 1/2 pour voter une subvention pour les frais d'étude du chemin de fer de la Lucelle et nommer deux membres de la commission d'assistance.

Soyhières. — Le 3 août pour nommer le maire, un conseiller et le vice-président.

Fermes. — Le 3 à midi pour se prononcer sur une prise d'actions en faveur de l'asile d'Heiligenschwendi, décider si on participera aux frais de construction d'une route Elay-Envierier, et si l'on participera aux frais d'étude du tracé du chemin de fer Delémont-Mervelier.

Bons mots

Un dessin de la *Croix de Marseille* représente un fonctionnaire donnant des ordres à un garde-champêtre, et le dialogue résume très exactement la politique ministérielle :

- Faudra f... les Soeurs dehors.
- Et si elles résistent ?
- Faudra les f... dedans.

Un Journal prétend qu'au cours d'une des dernières manifestations à Paris en faveur des soeurs un brave homme arrêté par la police a eu la présence d'esprit de répondre comme il suit au commissaire qui l'interrogeait.

- Votre nom ?
 - Daurignac.
 - Votre prénom ?
 - Romain.
- Le prisonnier a été relâché immédiatement.

Côte de l'argent

du 20 Juillet 1902.

Argent fin en grenailles. fr. 94. — le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent de boîtes de montres . . . fr. 96. — le kilo.

G. Moritz, gérant. Éditeur-Imprimeur.